

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, RAPP LEROY, LAMY, BORDES, LHOSTE, FRICHOT, MOUTET, GOUSSARD, Adjointes
MM, BOISARD, JEANNE, GOURGUECHON, DOUSSET, COCHELIN, JUBERT, GUERIN, MARTINI,
DUFER, MARTIN, MAGNE, GREVEL

ABSENTS EXCUSÉS

Monsieur Jean-Philippe GIRAUD qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Madame Marie Christine NORMAND qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

Monsieur Fabien GILLET qui donne pouvoir à Monsieur Pascal LHOSTE

Madame Valérie GALLOPIN qui donne pouvoir à Madame Brigitte DUFER

Madame Corine RIVERAIN qui donne pouvoir à Monsieur Alain MAGNE

ABSENTS

Madame Suzie PETIT

Monsieur Sylvain HACAULT

La séance est ouverte à 20 heures 30

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Stéphanie MARTIN est élue secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur les points suivants non-inscrits dans la convocation :

- Réalisation d'un emprunt - Bourg Centre
- Création d'un budget annexe « Bourg Centre »

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements :

- De Charly Motos Services, groupe présent lors du 75^{ème} anniversaire, pour l'accueil qui leur a été fait,
- De PETHÉ Maxime, qui a fait un stage aux services techniques au mois de juin 2019,
- De la société Roller Grill pour le prêt du compresseur,
- De l'association Au Rendez-vous du Tilleul, pour les petits travaux de plomberie effectués,
- De l'association Canoë Kayak Club Bonnevalais pour le versement de la subvention exceptionnelle,
- De l'association IDEA Bonneval Culture pour le prêt de la salle des fêtes

Le compte rendu de la séance du 5 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

1- TARIFS BATEAUX ÉLECTRIQUES ET ACTIVITÉS DÉCOUVERTES - ANNÉE 2020

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs des bateaux et activités découvertes pour l'année 2020.

2- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGETS PRINCIPAL, BÂTIMENTS ET EAU

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes :

Budget Principal - exercice 2019

dépenses :

Article 6521 - déficit des budgets annexes à caractère administratif : + 805 €

Article 752 - revenus des immeubles : + 805 €

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Dépenses :

2031 - frais études : + 20 000 €

2313 - constructions : - 20 000 €

Dépenses

Article 2138 - Autres constructions : + 1 000 000 €

Recettes

Article 1641 - Emprunts : + 1 000 000 €

Budget Bâtiments - exercice 2019

Fonctionnement

dépenses :

Article 6811 - Dotations aux amortissements : + 805 €

Recettes :

Article 7552 - déficit du budget annexe à caractère administratif : + 805 €

Investissement

dépenses :

Article 2135 - Installations générales, agencement, aménagements des constructions : + 805 €

Recettes :

Article 28184 - dotation aux amortissements mobilier : + 805 €

Budget de l'eau - exercice 2019

Chapitre 67

dépenses :

Article 673 - titres annulés (annulation sur titres exercices antérieures individuelles ou régies) : + 500 €

Article 678 - autres charges exceptionnelles (annulations sur exercices antérieures sur rôles) : + 500 €

6541 Créances admises en non-valeur : - 1 000 €

Besoin de crédits au chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Dépenses :

2031 Frais études : + 2 500 €

2313 Constructions - 2 500 €

3- ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGETS PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil, par 23 voix Pour et 3 Contre (Mmes RIVERAIN, GREVEL et M.MAGNE), DÉCIDE d'admettre en créances éteintes :

Budget Principal 00100, au compte 6542, la somme de 24,00 € TTC sur l'exercice 2019

Budget de l'Eau 10100, au compte 6542, la somme de 370,29 € TTC sur l'exercice 2019

Budget de l'Assainissement 15100, au compte 6542, la somme de 713,76 € TTC sur l'exercice 2019

4- PROCÉDURE DE MISE À LA RÉFORME DE BIENS COMMUNAUX

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE la mise en réforme :

- lave-linge, n° inventaire VILLE1556, année d'acquisition : 2015, M14, valeur brute : 599,99 €, état : hors d'usage.

5- INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU RECEVEUR PRINCIPAL

Le Conseil, par 21 voix pour et 4 contre (Mesdames, RIVERAIN, GREVEL et Messieurs JUBERT, MAGNE), DÉCIDE d'attribuer une indemnité de conseil au taux de 20 % par an au receveur municipal. Cette indemnité est calculée selon la base définie à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

6- REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC GAZ

Le Conseil, à l'unanimité, ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « ROPD provisoire ».

7- DEMANDE DE PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE - ACQUISITION DE CAR

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le maire à solliciter un prêt auprès de la Caisse d'épargne pour un montant de 200 000 euros pour l'acquisition d'un car et à signer toutes les pièces à intervenir.

8- CRÉATION DE POSTE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer un emploi à temps complet pour accroissement temporaire d'activité afin de renforcer les effectifs des services administratifs à compter du 1^{er} novembre 2019 jusqu'au 31 octobre 2020.

9- PAIEMENT DES INDEMNITÉS DE RÉGISSEUR

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE que l'indemnité de régisseur des agents transférés à la Communauté de Communes du Bonnevalais puis remis à disposition totale ou partielle de la Commune sera versée sur le bulletin de salaire de l'agent au titre de la collectivité qui le rémunère.

10- AVENANT AU BAIL DE MONSIEUR CERQUEIRA

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de laisser le loyer de Monsieur CERQUEIRA à 300 euros du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019.

11- PRISE EN CHARGE DE LA MOITIÉ DES FRAIS DU CONCERT LORS DU 75^{ÈME} ANNIVERSAIRE PAR L'UCIA BONNEVALAIS

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'UCIA la prise en charge à 50% des frais engagés par la Commune lors du concert du 75^{ème} anniversaire.

12- ACQUISITION DE PARCELLES IMPASSE DE LA POTTERIE

Le Conseil, à l'unanimité APPROUVE l'acquisition des parcelles ZK 184, ZK 185, ZK 179, ZK 182, ZK 178, ZK 287, ZK 286, ZK 348 et ZK 349, sises impasse de la Potterie à BONNEVAL (28800), pour une surface totale d'environ 689 m² pour l'euro symbolique, AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier les actes de cession.

13- SIGNATURE DES ACTES DE CESSION PAR ACTES ADMINISTRATIFS, DÉSIGNATION DE L'ADJOINT EN CHARGE DE LA SIGNATURE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Evelyne RAPP LEROY, adjointe au maire, pour procéder à la signature de l'acte d'acquisition des parcelles ZK 184, ZK 185, ZK 179, ZK 182, ZK 178, ZK 287, ZK 286, ZK 348 et ZK 349, sises impasse de la Potterie à BONNEVAL (28800). En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne RAPP-LEROY, la représentation de la commune sera assurée par Monsieur Jean-Michel LAMY, deuxième adjoint, et en leurs absences ou empêchements simultanés, par Madame Danielle BORDÈS, troisième adjointe.

14- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2018-029 DU 25 JANVIER 2018 - MAISON PHÉNIX CARREFOUR POUR CRÉATION SERVITUDE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier comme suit la délibération 2018-029 du 25 janvier 2018 : « Il est proposé de vendre une partie de la parcelle ZK 237 pour une contenance de 1 231 m² sise Rue de Chartres à BONNEVAL (28800) à la société Maisons Phénix pour un montant de 37 500 € HT soit 45 000 € TTC, frais à la charge de l'acquéreur.

Les réseaux eau potable, d'électricité, d'assainissement, et de téléphonie passant en bordure de la parcelle nouvellement créée, il convient également de créer une servitude sur ladite parcelle vendue. », AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte en l'étude de Maître LHUILLERY-TESSIER.

15- MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION - EFFACEMENT DES RÉSEAUX DIVERS CRÉATION EU ET RENFORCEMENT RÉSEAU AEP - RUE DU VERGLAS - LOT 1 : VRD

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés réunit le 25 septembre 2019, APPROUVE les modifications en cours d'exécution pour des travaux supplémentaires à hauteur de 41 474,00 € pour le lot 1 afin d'assurer la sécurité des riverains. L'écart introduit par la modification en cours d'exécution est de 22.26 % du marché. Le nouveau montant du marché s'élèverait à 227 813,00 € HT soit 273 375,60 € TTC.

16- MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION - EFFACEMENT DES RÉSEAUX DIVERS CRÉATION EU ET RENFORCEMENT RÉSEAU AEP - RUE DU VERGLAS - LOT 2 : AEP

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés réunit le 25 septembre 2019, APPROUVE les modifications en cours d'exécution pour des travaux supplémentaires à hauteur de 3 600,00 € pour le lot 2 afin de remplacer les branchements en plomb. L'écart introduit par

la modification en cours d'exécution est de 7,06 % du marché. Le nouveau montant du marché s'élèverait à 54 562,00 € HT soit 65 474,40 € TTC.

17- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Néant

18- RÉALISATION D'UN EMPRUNT - BOURG CENTRE

À la demande de Madame Nathalie GREVEL, la séance est suspendue à 21 heures 20 pour avoir de plus amples explications sur le montant de l'emprunt.

Reprise de la séance à 21 heures 25.

Le Conseil, par 22 voix pour et 3 abstentions (Mesdames, RIVERAIN, GREVEL et Monsieur MAGNE), AUTORISE Monsieur le maire à solliciter un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 000 000 euros pour les acquisitions, les investissements et les travaux prévus dans le cadre du projet Bourg Centre et à signer toutes les pièces à intervenir.

19- CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE « BOURG CENTRE »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE la création, au 1^{er} novembre 2019, d'un budget annexe relatif au bourg centre et dénommé « budget annexe Bourg Centre ».

Après signature des différents documents, la séance est levée à 21h26.

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2/9. Le Maire,
Joël BILLARD

